	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 1/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 29/08/2014	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom : FAZILO  
 AMM : 2090146

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie : Produit phytopharmaceutique  
 Insecticide, acaricide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Raison sociale : **NOVAJARDIN S.A.**  
 Adresse : 160, route de la Valentine – CS 70052 - 13374 Marseille Cedex 11 – France -  
 Téléphone : + 33 (0)4 91 24 44 40 E-mail : [contact@novajardin.com](mailto:contact@novajardin.com)  
 Fax : + 33 (0)4 91 24 44 39

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme: INRS - <http://www.centres-antipoison.net>)  
 +33 (0)3 83 32 36 36 (centre anti-poison – [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net))

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411)

2.1.2. Classification conformément aux Directives 67/548/CE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Dangers physiques :


Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

N, R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 2/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 29/08/2014	

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme de danger :



Mentions d'avertissement : /

Mentions de danger :

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de Prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires :

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire :

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers supplémentaires connus.


## SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non concerné

### 3.2. Mélanges

Substances apportant un danger :

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 3/12
	Nom :	FAZILO	Version N°: <b>01</b> Date de la version 29/08/2014 Date de création 29/08/2014
	Société : NOVAJARDIN		

Ingrédients	Index	N° CAS	N° CE	REACH / Enregistr.	Directive 67/548/CE	Règlement 1272/2008/CE			% (m/m)
					Classification	Codes Classes Danger	Fact. M	Code Mentions Danger	
Pyréthrines et pyréthroides	/	8003-34-7	232-319-8	/	Xn, R20/21/22 N, R50/53	Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	100 100	H302 H312 H332 H400 H410	0,01 <= x <= 0,02
Abamectine	606-143-00-0	71751-41-2	265-610-3	/	T <sup>+</sup> , R26/28 T, R48/23/25 N, R50/53 Repr. Cat. 3, R63	Acute Tox. 2 Acute Tox. 1 STOT RE 1 Repr. 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	10000 10000	H300 H330 H372 H361d H400 H410	0,001 <= x <= 0,002

Pour le texte complet des mentions H et des phrases R indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

#### En cas de projections ou de contacts avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

#### En cas de projections ou de contacts avec la peau :

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

#### En cas d'exposition par inhalation :

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler un médecin.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.


### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 4/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 29/08/2014	

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

- Mousse résistant à l'alcool
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

- Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est difficilement combustible, non comburant, non auto inflammable, non explosible.

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

#### Autres informations

Rester en amont des flammes.

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation suffisante.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Pour les secouristes :

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.


### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement :

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 5/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
			Date de création 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN			

#### Méthodes pour le nettoyage :

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, gel de silice, terre, vermiculite, agglomérant universel...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau contenant un détergent puissant.

Rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

### SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact avec des plaies ouvertes.

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri du soleil et du gel, à une température comprise entre 5° et 25°C.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à utiliser pur. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

### SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Pyrèthre (après suppression des lactones VLEP 8 heures = 1 mg/m<sup>3</sup> (harmonisée)  
sensibilisantes) : CAS 8003-34-7

Abamectine : CAS 71751-41-2 VLEP 8 heures = 0,02 mg/m<sup>3</sup> (source Syngenta)

*Données issues de l'INRS 2012*

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique :


Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Mesures de protection individuelle :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

*Protection respiratoire :*

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 6/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
	Société :	NOVAJARDIN	Date de la version 29/08/2014 Date de création 29/08/2014

Il est recommandé de porter un masque avec filtre anti-vapeurs/gaz de type A1 ou A2 (conforme à la norme EN 141).

*Protection des mains :*

Se laver les mains après manipulation.

Il est recommandé de porter des gants résistant aux produits chimiques en nitrile ou néoprène (conforme à la norme EN 374).

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

*Protection des yeux :*

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de sécurité avec des protections intégrales (EN 166).

*Protection de la peau et du corps :*

Porter des vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

---


**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	Liquide
Aspect :	Fluide
Couleur :	Jaunâtre
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	5,50
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0,999
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Solubilité dans les solvants organiques :	Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non auto-inflammable
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non comburant

**9.2. Autres informations**

Pas d'autres données disponibles.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 7/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 29/08/2014	

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter une exposition directe au soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Substances susceptibles d'être oxydées.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë / mélange :

Orale :	DL50 > 2000 mg/kg - Rat , OCDE 423 -
Cutanée :	DL50 > 2000 mg/kg – Rat, OCDE 402 -
Inhalation :	Pas de données disponibles Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë / pyréthrine et pyréthroïdes :

Orale :	DL50 > 1400 mg/kg - Rat -
Cutanée :	DL50 > 2000 mg/kg – Lapin -
Inhalation :	CL50 > 3,4 mg/l – Rat -

#### Toxicité aiguë / abamectine :

Orale :	DL50 = 8,7 mg/kg - Rat mâle -
Cutanée :	DL50 > 330 mg/kg – Rat -
Inhalation :	CL50 : 0,034 << 0,051 mg/l – Rat femelle, 4h -

#### Corrosion cutanée / irritation cutanée / mélange :


Irritation de la peau :	Non irritant – Lapin, OCDE 404 –
-------------------------	----------------------------------

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire / mélange :

Irritation des yeux :	Non irritant – Lapin, OCDE 405 -
-----------------------	----------------------------------

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée / mélange :

Voie cutanée :	Non sensibilisant – Souris, OCDE TG 429 -
Voie respiratoire :	Pas de données disponibles Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 8/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
	Société :	NOVAJARDIN	Date de la version 29/08/2014 Date de création 29/08/2014

**Cancérogénicité / mélange :**

Pas de données disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité / mélange :**

Pas de données disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité / abamectine :**

Les tests sur animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**Toxicité pour la reproduction / fertilité / mélange :**

Pas de données disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration / mélange :**

Pas de données disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour un organe cible / mélange :**

Exposition unique : Pas de données disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas de données disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.


*Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.*

**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Espèces testées	Durée d'exposition	Résultats	Substance / mélange étudié
Truite arc-en-ciel <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures	CL50 = 0,0052 mg/l	Pyréthrines et pyréthroides (OCDE 203)
Truite arc-en-ciel <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures	CL50 = 0,0036 mg/l	Abamectine
Daphnie <i>Daphnia magna</i>	48 heures – statique	CE50 = 0,012 mg/l	Pyréthrines et pyréthroides (OCDE 202)
Daphnie <i>Daphnia magna</i>	48 heures – statique	CE50 = 0,00012 mg/l	Abamectine
Crustacé <i>Mysidopsis bahia</i>	96 heures	CE50 = 0,00002 mg/l	Abamectine
Algue verte <i>Selenastrum capricornutum</i>	72 heures	CE50 = 2,5 mg/l	Pyréthrines et pyréthroides
Algue verte <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	72 heures – statique	CE50r > 100 mg/l CE50b > 100 mg/l	Abamectine



	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 9/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 29/08/2014	

Espèces testées	Durée d'exposition	Résultats	Substance / mélange étudié
Abeille <i>Apis mellifera</i>		DL50 contact = 0,0022 µg S.A. /abeille	Abamectine

*Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.*

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Les pyréthrinés et pyréthroïdes devraient être biodégradables en phase finale.

Non facilement biodégradable pour l'abamectine.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible pour le mélange.

Facteur de bioconcentration (pyréthrinés et pyréthroïdes) : FBC = 471

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée disponible pour le mélange.

Pyréthrinés et pyréthroïdes sont immobiles dans le sol.

Répartition entre les compartiments environnementaux : légèrement mobile dans les sols.

Le produit peut être décomposé par des processus abiotiques, par exemple chimiques ou photolytiques.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pyréthrinés et pyréthroïdes, abamectine ne répondent aux critères PBT.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités :

Eviter les écoulements dans l'environnement.

Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.


Produit :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage :

Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 10/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 29/08/2014	

#### 14.1. Numéro ONU

Transport par route (ADR/RID) : UN3082  
 Transport maritime (IMDG) : UN3082  
 Transport aérien (IATA/DGR) : UN3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Transport par route (ADR/RID) : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Pyréthrine, Abamectine)  
 Transport maritime (IMDG) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyrethrin, Abamectin)  
 Transport aérien (IATA/DGR) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyrethrin, Abamectin)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route (ADR/RID) : 9  
 Transport maritime (IMDG) : 9  
 Transport aérien (IATA/DGR) : 9

#### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par route (ADR/RID) : III  
 Transport maritime (IMDG) : III  
 Transport aérien (IATA/DGR) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route (ADR/RID) : Oui  
 Transport maritime (IMDG) : Polluant marin  
 Transport aérien (IATA/DGR) : Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

/

### SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :


Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 2009) : 1173

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : 4511

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 11/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
	Société :	NOVAJARDIN	Date de création 29/08/2014

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases R mentionnées en section 3 :

- R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par d'ingestion.  
R26/28 : Très toxique par inhalation et ingestion.  
R48/23/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.  
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Texte intégral des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :


- H300 : Mortel en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### Texte intégral des classes et catégories de danger citées dans les sections 2 et 3

- Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 1 -  
Acute Tox. 2 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 2 -  
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4 -  
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par voie cutanée) – Catégorie de danger 4 -  
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par ingestion) – Catégorie de danger 4 -  
Repr.2 Toxicité pour la reproduction – Catégorie de danger 2 -  
STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée – Catégorie de danger 1 -  
Aquatic Acute 1 Danger aigu pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -  
Aquatic Chronic 1 Danger chronique pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -

### Signification des abréviations et acronymes :

- AMM Autorisation de Mise sur le Marché  
ATE Estimation de Toxicité aiguë  
BCF Facteur de bioconcentration  
CLP Classification, Labelling, Packaging regulation  
CAS Chemical Abstracts Service number  
CEb50 Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la biomasse algale  
CEr50 Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la croissance algale  
DMEL Dose dérivée d'exposition minimale  
DNEL Dose dérivée sans effets  
EC Number EINECS and ELINCS Number  
EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 12/12
	Nom :	<b>FAZILO</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 29/08/2014
	Société :	NOVAJARDIN	Date de création 29/08/2014

ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
EN	European standard
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LC50	Concentration Létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose Létale pour 50% de la population testée (dose létale médiane)
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PNEC	Concentration prédite sans effets sur l'environnement
PBT	Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
S.A.	Substance Active
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

#### Modifications par rapport à la précédente version :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

#### Informations supplémentaires

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués, à la date indiquée.

Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés.